



**Ville de
KOUNGOU**

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

2^{ÈME} ÉDITION (2017)

**NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS
par LES RISQUES MAJEURS !**

Pluies diluviennes inondant les rues de Mayotte durant la tempête FAME en 2008 (Source : BRGM)

QUELS SONT CES RISQUES ?

COMMENT RÉAGIR POUR S'EN PROTÉGER ?



CONCEPTION - RÉALISATION :
SYLVAIN DUMONT, SERVICE DE RÉNOVATION URBAINE DE MAJICAVO-KOROPA,
MAIRIE DE KOUNGOU,

RÉVISION D'AOÛT 2017

EDITO DE M. LE MAIRE..... 3

LA NOTION DE RISQUE MAJEUR..... 4

LA GESTION DES RISQUES..... 5

HISTORIQUE DE LA PRÉVENTION À KOUNGOU..... 6

LE RISQUE INONDATIONS..... 7-9

LE RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN..... 10-12

LE RISQUE CYCLONES..... 13-15

LE RISQUE SÉISMES..... 16-18

LE RISQUE TSUNAMIS..... 19-21

LE RISQUE FEUX DE FÔRETS..... 22-24

LE RISQUE INDUSTRIEL..... 25-27

LE RISQUE TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES..... 28-29

LES RISQUES SANITAIRES..... 30

LES PHÉNOMÈNES HISTORIQUES..... 31

LES INFORMATIONS UTILES..... 32

ASSANI SAINDOU BAMCOLO
Maire de Koungou



« DEPUIS 2012, LA SÉCURITÉ DES HABITANTS DE KOUNGOU EST UNE DES MES PRIORITÉS AVEC L'ÉQUIPE MUNICIPALE. **LES RISQUES MAJEURS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE KOUNGOU EXISTENT. ILS SONT CONNUS ET RÉPERTORIÉS ET NOTRE RESPONSABILITÉ EST D'INFORMER LA POPULATION, LES PROFESSIONNELS, LES VISITEURS, LES DIRECTEURS D'ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES POUVANT SE DÉCLARER AINSI QUE DES MESURES DE PRÉVENTION MISE EN PLACE PAR LA COMMUNE.**

LE **DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)** A ÉTÉ SPÉCIALEMENT RÉALISÉ POUR VOUS, VOTRE FAMILLE ET VOS PROCHES, AFIN DE VOUS INFORMER ET VOUS SENSIBILISER AUX DIFFÉRENTS TYPES DE RISQUES PRÉSENTS SUR NOTRE COMMUNE, TELS QUE **LES INONDATIONS, LES MOUVEMENTS DE TERRAIN, LES CYCLONES, LES SUBMERSIONS MARINES, LES SÉISMES, LES TSUNAMIS, LES FEUX DE FORÊTS, LES RISQUES INDUSTRIELS, LES TRANSPORTS DES MATIÈRES DANGEREUSES, ET AUX MESURES DE SAUVEGARDE QUE VOUS POURRIEZ ÊTRE AMENÉS À PRENDRE.**

CE DOCUMENT CONSTITUE UN RECUEIL D'INFORMATIONS ET DE MESURES D'URGENCE QUI SERAIENT, LE CAS ÉCHÉANT, À METTRE EN APPLICATION. IL VOUS RENSEIGNE SUR LES EFFETS ÉVENTUELS DES RISQUES MAJEURS POUVANT AFFECTER LA COMMUNE DE KOUNGOU, ET CONSTITUE **UN GUIDE DES BONS RÉFLEXES À ADOPTER SI NÉCESSAIRE, EN VUE DE BIEN RÉAGIR POUR LIMITER LEURS IMPACTS.**

EN COHÉRENCE AVEC CE DICRIM, LA **COMMUNE DE KOUNGOU A ÉLABORÉ SON PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)** DONT L'OBJECTIF EST LA MISE EN SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS AINSI QUE LE SOUTIEN PAR LES SECOURS EN CAS D'ÉVÈNEMENTS MAJEURS. IL EST DISPONIBLE EN MAIRIE DEPUIS LE **02 JANVIER 2013**. CE DOCUMENT, **ÉDITÉ UNE PREMIÈRE FOIS EN 2013**, EST ICI PRÉSENTÉ DANS UNE NOUVELLE VERSION QUI TIEN COMPTE DES ÉVOLUTIONS. JE VOUS INVITE DONC À LIRE ATTENTIVEMENT CE DICRIM PRÉPARÉ PAR NOS SERVICES EN COLLABORATION AVEC LES SERVICES DE L'ÉTAT ET DE LE CONSERVER PRÉCIEUSEMENT PARCE QUE **LE RISQUE ZÉRO N'EXISTE PAS.**

C'EST GRÂCE À CETTE VIGILANCE COMMUNE QUE NOUS POURRONS CONTINUER À BIEN VIVRE ENSEMBLE. »

" LA DÉFINITION QUE JE DONNE DU RISQUE MAJEUR, C'EST LA MENACE SUR L'HOMME ET SON ENVIRONNEMENT DIRECT, SUR SES INSTALLATIONS, LA MENACE DONT LA GRAVITÉ EST TELLE QUE LA SOCIÉTÉ SE TROUVE ABSOLUMENT DÉPASSÉE PAR L'IMMENSITÉ DU DÉSASTRE " **HAROUN TAZIEFF** (SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DE LA PRÉVENTION DES RISQUES, DE 1984 À 1986).

QU'EST-CE QU'UN RISQUE ?

LE **RISQUE** RÉSULTE DE LA CONJONCTION D'UN **ALÉA** (NATUREL OU LIÉ À L'HOMME) NON MAÎTRISÉ OU NON MAÎTRISABLE ET DE L'EXISTENCE D'UN **ENJEU** (PERSONNES, BIENS MATÉRIELS OU ENVIRONNEMENT).



ON RECENSE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DIFFÉRENTS TYPES DE RISQUES :

- **NATURELS** (INONDATIONS, SUBMERSION MARINES, CYCLONES, FEUX DE FORÊT, MOUVEMENTS DE TERRAIN, TSUNAMIS ET SÉISMES),
- **TECHNOLOGIQUES** (TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES, INDUSTRIELS),
- **SANITAIRES** (FIÈVRE TYPHOÏDE, DENGUE, CHIKUNGUNYA, PALUDISME, LEPTOSPIROSE).

LE RISQUE MAJEUR SUSCEPTIBLE DE PROVOQUER LA CATASTROPHE PRÉSENTE DEUX CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES :

- **UNE FAIBLE FRÉQUENCE**, IL NE SE PRODUIT PAS SOUVENT.
- **UNE FORTE INTENSITÉ**, IL Y A GÉNÉRALEMENT DE GROS DÉGÂTS ET DES VICTIMES.

SIGNAL
NATIONAL
D'ALERTE

Les signaux



Signal d'essai		1'41s
Signal d'alerte		3 x 1'41s
Signal de fin		30s

INFORMATION PREVENTIVE

Recenser les risques majeurs du département

↓

Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM)

↓

Informers les populations sur les risques présents et sur les consignes de sécurité

↓

Dossier d'information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Maitriser l'urbanisation dans les zones exposées aux risques majeurs

↓

Plan de Prévention des Risques (PPR)

↓

Définir et réglementer l'usage des sols (zones constructibles/inconstructibles)

↓

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

PREVISION & ALERTE

Organiser la surveillance, la prévision et la transmission des informations aux Maires

↓

Schéma Directeur de Prévision des Crues (SDPC)

↓

Alerter la population

↓

Moyens d'alerte de la commune

ORGANISATION DES SECOURS

Mettre en oeuvre les moyens et opérations de secours nécessaires pour faire face aux risques majeurs

↓

Plans ORSEC, d'urgences

↓

Assurer la sécurité et la sauvegarde de la population

↓

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)



MISSIONS
DU PREFET



MISSIONS
DU MAIRE

" LES CITOYENS ONT UN DROIT À L'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS AUXQUELS ILS SONT SOUMIS DANS CERTAINES ZONES DU TERRITOIRE ET SUR LES MESURES DE SAUVEGARDE QUI LES CONCERNENT. CE DROIT S'APPLIQUE AUX RISQUES TECHNOLOGIQUES ET AUX RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES " (**ART L125-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**).



Habitations en zone d'aléas forts mouvements de terrain et inondations, Bandrajou, 2017 (source : Sylvain Dumont)

- UN **PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS (PPRN)** A ÉTÉ PRESCRIT LE **18 DÉCEMBRE 2009**, IL EST EN COURT DE CONSULTATION EN VUE D'ÊTRE APPROUVÉ PAR LE PRÉFET.
- LE PREMIER **DICRIM** DE LA VILLE A ÉTÉ ÉTABLI EN **2013**.
- LA COMMUNE S'EST ÉGALEMENT DOTÉE D'UN **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)** LE **02 JANVIER 2013** (*LOI DE MODERNISATION DE LA SÉCURITÉ CIVILE DU 13/08/2004*). LE MAIRE EN EST LE **DIRECTEUR DES OPÉRATIONS DE SECOURS (DOS)** JUSQU'AU DÉCLENCHEMENT DES PLANS DE SECOURS PAR LE PRÉFET.
- UN **PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES LITTORAUX (PPRL)** A ÉTÉ PRESCRIT LE **11 JANVIER 2017**, ET CONCERNE L'ENSEMBLE DES 17 COMMUNES DE L'ÎLE DE MAYOTTE.
- UNE CELLULE DE CRISE COMMUNALE A ÉTÉ CRÉE DANS LE BUT D'OPTIMISER LA RÉPONSE DE LA COMMUNE EN CAS DE SURVENANCE D'ÉVÉNEMENTS GRAVES AFIN DE SAUVEGARDER DES VIES HUMAINES, LIMITER LES DÉGÂTS ET PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT.

UNE INONDATION EST UN RECOUVREMENT D'EAU TEMPORAIRE, NATUREL OU ARTIFICIEL D'UNE ZONE HABITUELLEMENT AU SEC. CE RISQUE EST LA CONSÉQUENCE DE DEUX COMPOSANTES ; L'EAU QUI DÉBORDE DE SON LIT LORS D'UNE CRUE, DURANT LAQUELLE LA QUANTITÉ D'EAU QUI CIRCULE AUGMENTE, ET LA PRÉSENCE DE L'HOMME QUI S'INSTALLE DANS UNE ZONE INONDABLE. **CE RISQUE EST LIÉ AU CLIMAT DE L'ÎLE ET À LA QUANTITÉ DE PRÉCIPITATIONS QUI Y TOMBE. LE MAXIMUM DE PLUIES TOMBE DURANT LA SAISON DE LA MOUSSON ET DES CYCLONES, ENTRE NOVEMBRE ET AVRIL.**

QUELS TYPES D'INONDATIONS TOUCHENT LA COMMUNE ?

LE DÉBOREMENT DE COURS D'EAU OU DE RAVINES

CEUX-CI SONT GÉNÉRALEMENT À SEC DURANT LA SAISON SÈCHE. LES PLUIES INTENSES DE L'HIVER PROVOQUENT UNE CONCENTRATION RAPIDE DES EAUX DANS LES FOSSÉS, RAVINES OU COURS D'EAU QUI VONT ALORS DÉBORDER. CE PHÉNOMÈNE EST SOUVENT ACCOMPAGNÉ D'ÉROSION, OU DES MORCEAUX DE TERRE, DE ROCHES OU D'ARBRES SONT ARRACHÉS DES BORDS ET ENTRAÎNÉS VERS LE BAS DU COURS D'EAU OU DE LA RAVINE.



Ravine Massakini en crue en 2003
(source : DDRM Mayotte)

LE RUISSELLEMENT PLUVIAL URBAIN ET LA STAGNATION DES EAUX PLUVIALES DANS DES ZONES PLANES OU CUVETTES

L'EAU DES FORTES PLUIES S'ÉCOULE SUR LES SURFACES BASSES ET IMPERMÉABLES COMME LES ROUTES, TROTTOIRS OU HABITATIONS ET N'ARRIVE PAS À ÊTRE ABSORBÉE ET ÉVACUÉE PAR LE SOL OU LES RÉSEAUX D'ÉVACUATION, SURTOUT S'IL EXISTE UN DÉFAUT D'ENTRETIEN ET UN MAUVAIS DIMENSIONNEMENT DES OUVRAGES HYDRAULIQUES.



Ancienne station essence de Kaweni en 2003
(source : DDRM Mayotte)

COMMENT LA COMMUNE GÈRE LE RISQUE ?

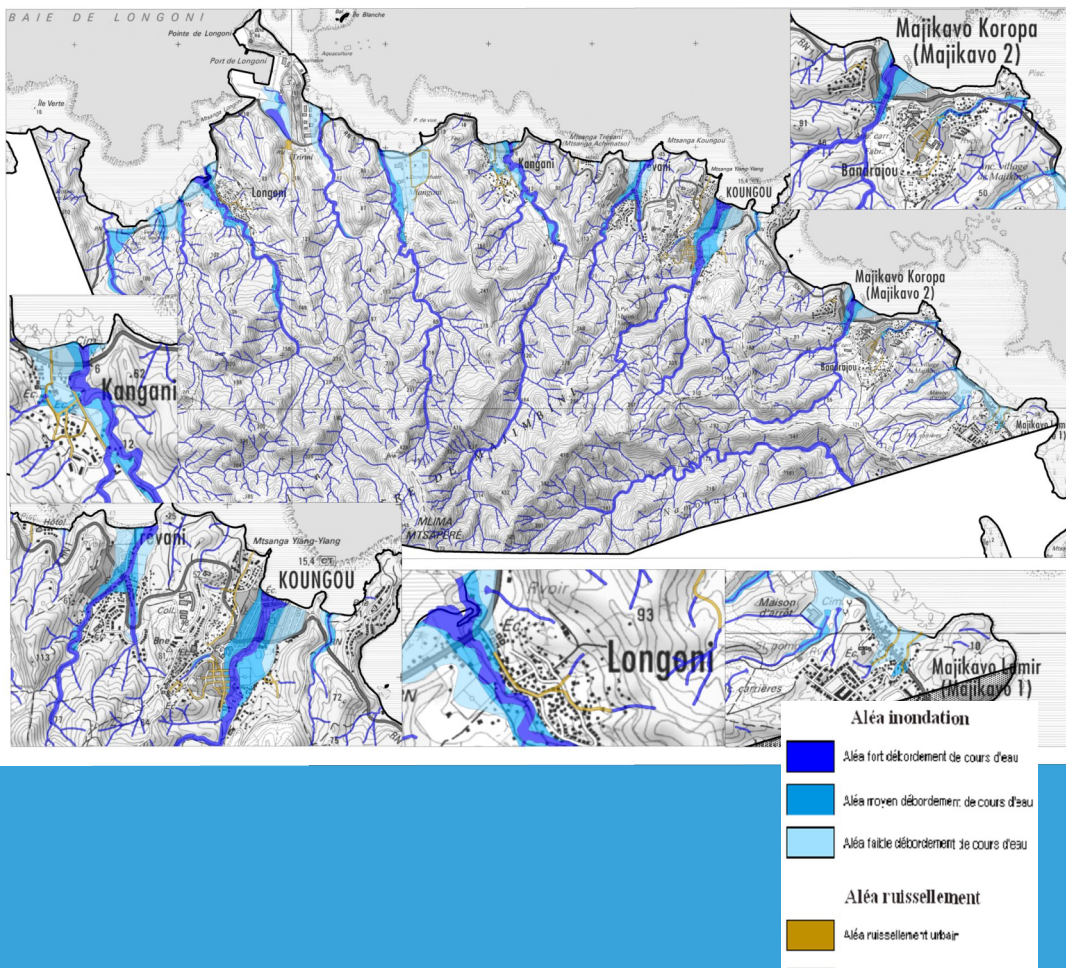
LA COMMUNE ET LES SERVICES DE L'ÉTAT ONT ENTREPRIS LA RÉALISATION D'UN **PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS (PPRN)** PRÉVISIBLES LIMITANT LE DÉVELOPPEMENT DES CONSTRUCTIONS DANS LES ZONES À RISQUES. LA VIGILANCE DU RISQUE INONDATION EST ASSURÉE À PARTIR DES PRÉVISIONS DE **MÉTÉO FRANCE** QUI PEUT ÉMETTRE DES BULLETINS D'ALERTE PAR VOIE DE PRESSE. DÈS LA DIFFUSION DE LA PRÉ-ALERTE, LA POPULATION EST INFORMÉE DE LA SITUATION (DÉBOREMENT DES RAVINES, MONTÉE DU NIVEAU DE LA MER...) PAR LA **MAIRIE** SELON DIFFÉRENTS MOYENS (PORTE À PORTE, HAUTS PARLEURS DES MOSQUÉES, MÉGAPHONE, ETC.). EN CAS D'INONDATION, LE **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)** SERA ACTIVÉ SUR LA COMMUNE. LES SERVICES MUNICIPAUX SE CHARGERONT DE LA SURVEILLANCE DES COURS D'EAU, DE L'ALERTE DES POPULATIONS ET DE LA COUPURE DES ROUTES INONDÉES.

BONNES PRATIQUES DU CITOYEN

NE PAS JETER DE DÉCHETS DANS LES RAVINES POUR ÉVITER LES EMBÂCLES (BARRAGES) QUI PEUVENT AGGRAVER LES CONSÉQUENCES DES INONDATIONS ET POLLUER LES RIVIÈRES.

CONSÉQUENCES DES INONDATIONS : LES INONDATIONS PEUVENT FAIRE DES VICTIMES, ENDOMMAGER OU DÉTRUIRE LES LOGEMENTS, LES CONSTRUCTIONS ET RALENTIR L'ÉCONOMIE DANS LES ZONES D'ACTIVITÉS TOUCHÉES PAR LA MONTÉE DES EAUX. ELLES PEUVENT ÉGALEMENT ENGENDRER DES DYSFONCTIONNEMENTS SUR LES RÉSEAUX (EAU POTABLE, ÉLECTRICITÉ, TÉLÉPHONE, ROUTES, ETC.) AINSI QUE POLLUER L'ENVIRONNEMENT. **LES DERNIERS ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DATENT DE 2008, DURANT LA TEMPÊTE FAME.**

QUELS SONT LES SECTEURS CONCERNÉS SUR LA COMMUNE ?



QUE POUVONS-NOUS FAIRE POUR NOUS PROTÉGER ? LE MAIRE A LE DEVOIR DE NOUS INFORMER SUR LES RISQUES PRÉSENTS À KOUNGOU, CEPENDANT, C'EST À CHACUN D'ENTRE NOUS D'ÊTRE ACTEUR ET RESPONSABLE DE SA PROPRE SÉCURITÉ.

QUE DEVONS-NOUS FAIRE EN CAS D'INONDATIONS ?

AVANT

- ✓ REGROUPER LE MATÉRIEL MINIMUM DE CONFINEMENT (RADIO, PILES, LAMPES, MÉDICAMENTS, NOURRITURE, EAU POTABLE,...),
- ✓ LOCALISER LES ZONES À RISQUES ET IDENTIFIER LES POINTS HAUTS POUR UN ÉVENTUEL REPLI,

PENDANT

- ✓ METTRE HORS D'EAU LES MEUBLES, PAPIERS IMPORTANTS, LES PRODUITS DANGEREUX OU POLLUANTS,
- ✓ COUPER L'EAU, LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ,
- ✓ FERMER PORTES, FENÊTRES ET AÉRATION,
- ✓ MONTER DANS LES ÉTAGES,
- ✓ ÉCOUTER MAYOTTE 1^{ÈRE} (91 MHz EN FM) POUR CONNAÎTRE LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ,
- ✓ NE PAS HÉSITER À SE FAIRE HÉBERGER PAR UN AMI (OU DE LA FAMILLE) OU À REJOINDRE UN ABRI COMMUNAL, SI L'ON SAIT QUE L'HABITATION N'EST PAS SÛRE,
- ✗ NE PAS ALLER CHERCHER LES ENFANTS À L'ÉCOLE, LE PERSONNEL SCOLAIRE S'OCCUPE D'EUX,
- ✗ ÉVITER DE TÉLÉPHONER SI L'ON EST PAS EN DANGER, LES LIGNES DOIVENT ÊTRE LAISSÉES LIBRES POUR LES SECOURS,
- ✗ NE PAS JOUER LES CURIEUX DANS LA ZONE INONDÉE NI EN BORD DE MER (IL EST IRRRESPONSABLE D'ALLER BRAVER LE DANGER),
- ✗ ÉVITER LES DÉPLACEMENTS EN VOITURE,

APRÈS

- ✓ BIEN AÉRER L'HABITATION,
- ✓ NE RÉTABLIR LE COURANT ÉLECTRIQUE QUE SI L'INSTALLATION EST SÈCHE,
- ✓ ATTENDRE LES CONSIGNES DES AUTORITÉS AVANT DE CONSOMMER L'EAU DU ROBINET.



LE SAVIEZ-VOUS ?

LORS DE CRUES, ON ESTIME QU'UNE HAUTEUR D'EAU D'ENVIRON 30 CM PEUT FAIRE FLOTTER UNE VOITURE ET QUE 50 CM D'EAU PEUT EMPORTER UN HOMME.

UN MOUVEMENT DE TERRAIN EST UN DÉPLACEMENT DU SOL OU DU SOUS-SOL, QUI PEUT ÊTRE PLUS OU MOINS BRUSQUE, RÉSULTANT DE CAUSES NATURELLES OU HUMAINES. LES VOLUMES DE TERRAIN DÉPLACÉS PEUVENT ÊTRE COMPRIS ENTRE QUELQUES MÈTRES CUBES ET PLUSIEURS MILLIONS DE MÈTRES CUBES. **CE PHÉNOMÈNE EST INFLUENCÉ PAR DIFFÉRENTS FACTEURS TELS QUE : LE RELIEF, LA NATURE ET LA COMPOSITION DES TERRAINS, L'INTERVENTION HUMAINE, LA PRÉSENCE OU NON DE VÉGÉTATION ET LA PRÉSENCE D'EAU DANS LES SOLS.**

QUELS TYPES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN TOUCHENT LA COMMUNE ?

LES GLISSEMENTS DE TERRAIN

CEUX-CI SE PRODUISENT SUR DES TERRAINS DONT LES MATÉRIAUX SONT PEU RÉSISTANTS. LEUR PRINCIPALE CAUSE SONT LES PLUIES INTENSES QUI EN S'INFILTRANT, ALOURDISSENT LE SOL ET LE DESTABILISENT. DE PLUS, LES ACTIONS DE L'HOMME TELLES QUE LE TERRASSEMENT OU LE DÉFRICHEMENT NON CONTRÔLÉ, PEUVENT ÉGALEMENT FAVORISER LA DESTABILISATION DES VERSANTS.



Glissement survenu à Passamainty sur la RN1 en 2008 (source : BRGM)



Chutes de blocs rocheux après les fortes précipitations survenues en 2008 (source : BRGM)

LES CHUTES DE BLOCS

LE VENT, LES PLUIES OU LE DÉFRICHEMENT FAVORISENT LA DÉGRADATION DES SOLS, QUI VONT PERMETTRE LES CHUTES DE BLOCS OU DE PIERRES DE DIFFÉRENTES TAILLES.

COMMENT LA COMMUNE GÈRE LE RISQUE ?

LA COMMUNE ET LES SERVICES DE L'ÉTAT ONT ENTREPRIS LA RÉALISATION D'UN **PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS (PPRN)** PRÉVISIBLES LIMITANT LE DÉVELOPPEMENT DES CONSTRUCTIONS DANS LES ZONES À RISQUES.

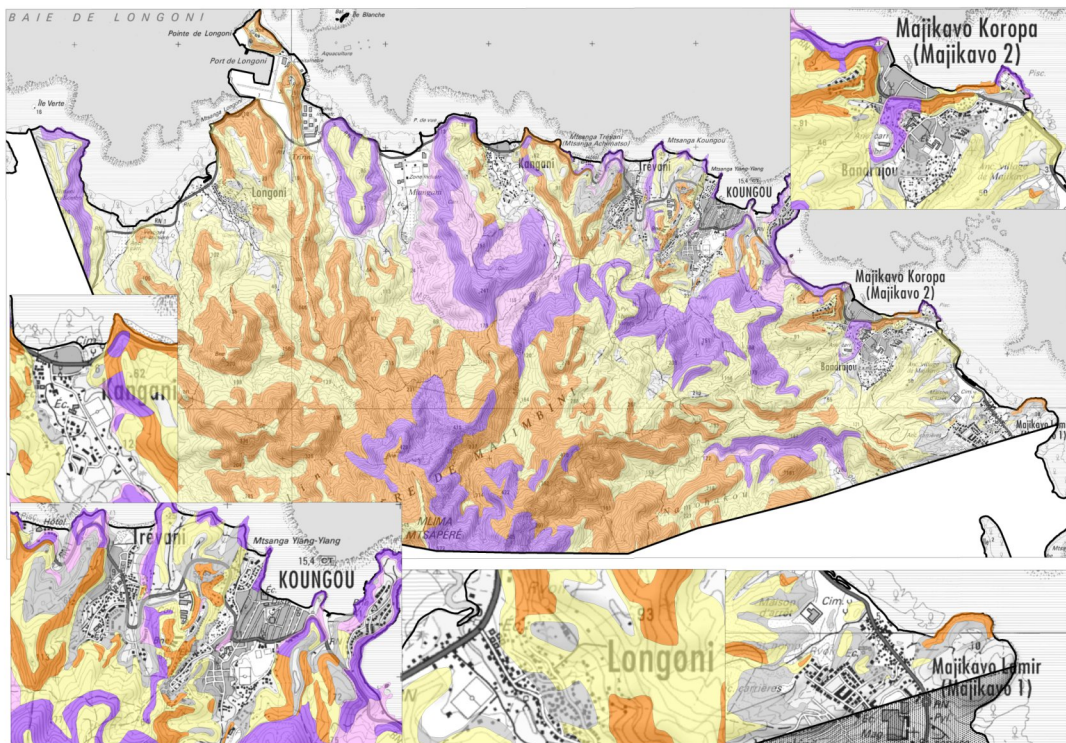
DES FILETS DE PROTECTION OU BARRIÈRES EN GABIONS SERONT INSTALLÉS EN COLLABORATION AVEC LES SERVICES DE L'ÉTAT SUR LES VERSANTS QUI DOMINENT LA RN1 ENTRE KOUNGOU ET MAJICAVO-KOROPA ET DANS CE VILLAGE. EN CAS DE CATASTROPHE, LE **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)** SERA ACTIVÉ SUR LA COMMUNE.

BONNES PRATIQUES DU CITOYEN

ÉVITER DE S'INSTALLER SUR LES PENTES, DE DÉFRICHER LA VÉGÉTATION QUI STABILISE LES VERSANTS. ESSAYER DE MAÎTRISER LES REJETS D'EAU DANS LE SOL QUI AUGMENTE L'INTENSITÉ DES PHÉNOMÈNES.

CONSÉQUENCES DES MOUVEMENTS DE TERRAIN : ÉTANT DONNÉ LA RAPIDITÉ, LA SOUDAINETÉ ET LE CARACTÈRE SOUVENT IMPRÉVISIBLE DE CES PHÉNOMÈNES, LES INSTABILITÉS ROCHEUSES CONSTITUENT DES DANGERS POUR LES VIES HUMAINES, MÊME POUR DE FAIBLES VOLUMES (CHUTES DE PIERRES). DE PLUS, ILS PEUVENT CAUSER DES DOMMAGES AUX STRUCTURES, CANALISATIONS ET MODIFIER LE PAYSAGE. **UN GRAVE MOUVEMENT DE TERRAIN S'EST PRODUIT EN JANVIER 2017 À MAJIKAVO-KOROPA, IL A DÉTRUIT PLUSIEURS HABITATIONS ET COÛTÉ LA VIE À UN ENFANT.**

QUELS SONT LES SECTEURS CONCERNÉS SUR LA COMMUNE ?



- Aléa fort glissement de terrain dominants accompagnés de chutes de blocs
- Aléa fort chutes de blocs dominantes accompagnés de glissements de terrain
- Aléa moyen glissement de terrain dominants accompagnés de chutes de blocs
- Aléa moyen chutes de blocs dominantes accompagnés de glissements de terrain
- Aléa modéré/faible mouvements de terrain indifférenciés

QUE POUVONS-NOUS FAIRE POUR NOUS PROTÉGER ? LE MAIRE A LE DEVOIR DE NOUS INFORMER SUR LES RISQUES PRÉSENTS À KOUNGOU, CEPENDANT, C'EST À CHACUN D'ENTRE NOUS D'ÊTRE ACTEUR ET RESPONSABLE DE SA PROPRE SÉCURITÉ.

QUE DEVONS-NOUS FAIRE EN CAS DE MOUVEMENTS DE TERRAIN ?

AVANT

- ✓ S'INFORMER DES RISQUES ENCOURUS AUPRÈS DE LA MAIRIE, LOCALISER LES ZONES À RISQUES,

PENDANT

EN CAS D'ÉBOULEMENT, DE CHUTES DE PIERRE OU DE GLISSEMENTS DE TERRAIN :

- ✓ - FUIR LATÉRALEMENT, NE PAS REVENIR SUR SES PAS,
- ✓ - GAGNER UN POINT EN HAUTEUR, NE PAS ENTRER DANS UN BÂTIMENT ENDOMMAGÉ,

DANS UN BÂTIMENT

- ✓ - S'ABRITER SOUS UN MEUBLE SOLIDE LOIN DES FENÊTRES,
- ✓ COUPER L'EAU, LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ,
- ✓ ÉCOUTER MAYOTTE 1^{ÈRE} (91 MHz EN FM) ET POUR CONNAÎTRE LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ,

- ✗ NE PAS ALLER CHERCHER LES ENFANTS À L'ÉCOLE, LE PERSONNEL SCOLAIRE S'OCCUPE D'EUX,
- ✗ ÉVITER DE TÉLÉPHONER SI L'ON EST PAS EN DANGER, LES LIGNES DOIVENT ÊTRE LAISSÉES LIBRES POUR LES SECOURS,
- ✗ D'UNE FAÇON GÉNÉRALE, LORSQU'IL PLEUT, ÉVITER LES ZONES À RISQUES (BORDS ET LITS DE RAVINES, BORDS ET PIEDS DE FALAISE...).

APRÈS

- ✓ ÉVACUER LES BÂTIMENTS ENDOMMAGÉS,
- ✓ ÉVALUER LES DÉGÂTS ET LES DANGERS ET EN INFORMER LES AUTORITÉS.



LE SAVIEZ-VOUS ?

LES BLOCS EN TOMBANT NE DÉVALENT PAS TOUJOURS LA PENTE EN LIGNE DROITE. ILS PEUVENT REBONDIR DANS TOUTES LES DIRECTIONS EN FONCTION DES OBSTACLES QU'ILS RENCONTRENT.

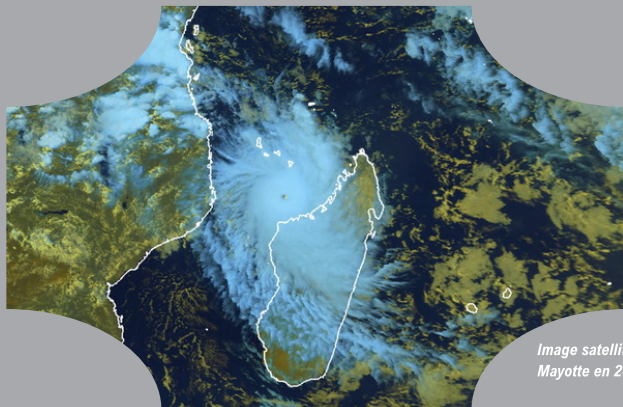


UN CYCLONE EST UNE ZONE DE MAUVAIS TEMPS DE GRANDE ÉCHELLE, DONT LA PRESSION ATMOSPHÉRIQUE EST TRÈS BASSE. LES CYCLONES SE DÉVELOPPENT DANS LES RÉGIONS TROPICALES OU SUBTROPICALES, OÙ LES VENTS DOIVENT DÉPASSER LES 118 KM/H. À L'INTÉRIEUR SE DÉVELOPPENT DES NUAGES D'ORAGES QUI S'ÉTIRENT JUSQU'À UNE GRANDE ALTITUDE ET DONT LES VENTS SE DÉPLACENT AUTOUR D'UN CENTRE DE ROTATION. **LA SAISON CYCLONIQUE À MAYOTTE S'ÉTEND ENTRE DÉCEMBRE ET AVRIL, AVEC LE MAXIMUM DE RISQUE ENTRE JANVIER ET MARS.**

QUELS FACTEURS RENDENT LES CYCLONES SI DANGEREUX ?

LES PRÉCIPITATIONS INTENSES

QUI CAUSENT DES ALÉAS IMPORTANTS (INONDATIONS, GLISSEMENTS DE TERRAIN ET COULÉES BOUEUSES).



LES VENTS VIOLENTS

DONT LES RAFALES PEUVENT ATTEINDRE DES VITESSES DE L'ORDRE DE 350 KM/H.

LES MARÉES CYCLONIQUES

QUI VONT CAUSER UNE ÉLÉVATION ANORMALE DU NIVEAU DE LA MER.

Image satellite du cyclone Hellen frappant Mayotte en 2014 (source : Météo France)

LES HOULES CYCLONIQUES

DONT LES VAGUES GÉNÉRÉES PAR LE VENT PEUVENT ÊTRE HAUTES DE PLUSIEURS MÈTRES.

COMMENT LA COMMUNE GÈRE LE RISQUE ?

LE **CENTRE DES CYCLONES TROPICAUX (CMRS)** DE LA RÉUNION EST CHARGÉ DANS LA ZONE DE L'Océan Indien de la surveillance des phénomènes cycloniques et des submersions marines associées. DES **BULLETINS DE VIGILANCE** SONT ÉMIS PAR VOIE DE PRESSE ET SI BESOIN, LE PRÉFET DÉCLENCHE LE **PLAN D'ALERTE CYCLONIQUE**. DÈS LE NIVEAU DE VIGILANCE **ORANGE** DIFFUSÉ PAR **MÉTÉO-FRANCE**, UNE VEILLE SERA ACTIVÉE EN MAIRIE AFIN D'ANTICIPER UN ÉVÈNEMENT MÉTÉOROLOGIQUE DOMMAGEABLE SUR LA COMMUNE.

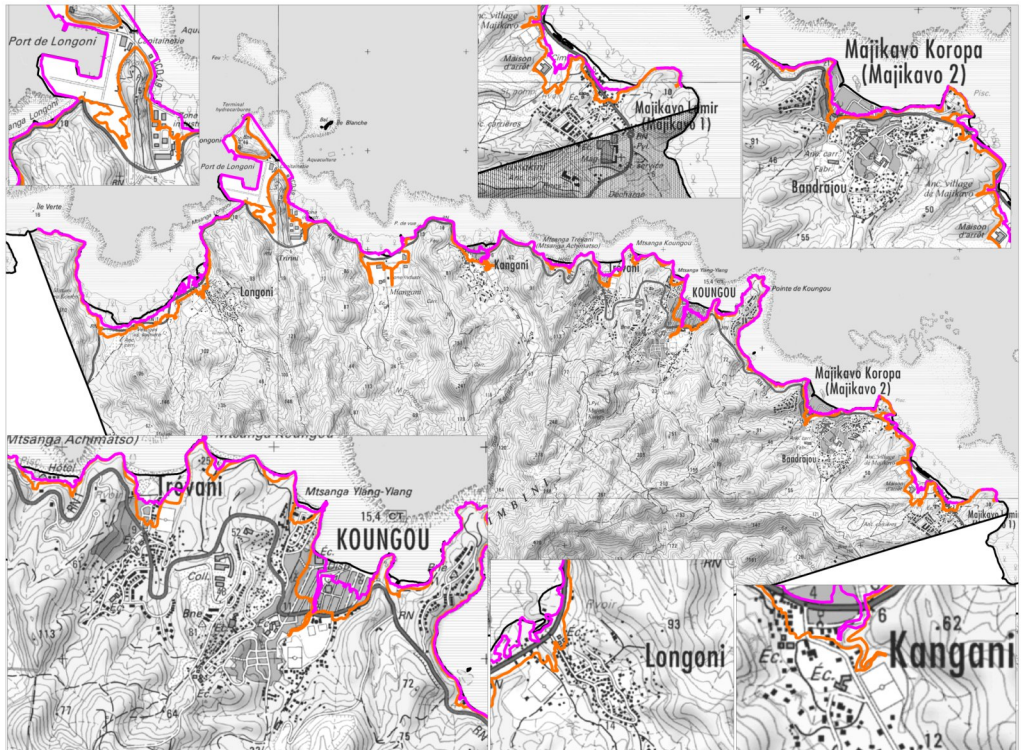
EN CAS DE CATASTROPHE, LE **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)** SERA ACTIVÉ SUR LA COMMUNE. LES SERVICES MUNICIPAUX SE CHARGERONT DE LA SURVEILLANCE DE LA MONTÉE DES EAUX, DE L'ALERTE DES POPULATIONS ET DE LA COUPURE DES ROUTES INONDÉES.

BONNES PRATIQUES DU CITOYEN

ÉVITER DE CONSTRUIRE EN BORDURE DE LITTORAL OU DANS DES ENDROITS TROP EXPOSÉS AUX VENTS. ADOPTER LES RÈGLES PARACYCLONIQUES POUR LES CONSTRUCTION PERMET LA SURVIE DES HABITANTS.

CONSÉQUENCES DES CYCLONES : LES CYCLONES PEUVENT GÉNÉRER UN RISQUE DE SUBMERSION MARINE SUR LE LITTORAL ET LES PLAINES CÔTIÈRES. EN PLUS DES BILANS HUMAINS SOUVENT LOURDS, ILS PEUVENT ENDOMMAGER LES CONSTRUCTIONS, RÉSEAUX (ÉLECTRIQUES, EAUX, TÉLÉPHONES, ETC.), PARALYSER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, TRANSPORTS AÉRIENS, DÉTRUIRE LES RÉCOLTES ET LES HABITATIONS FRAGILES. **LE DERNIER CYCLONE S'EST PRODUIT EN 2014 (HELLEN), LES RAFALES ONT ATTEINTS 150KM/H SUR LES RELIEFS ET LES PRÉCIPITATIONS CUMULÉES, 275MM À M'TZAMBORO.**

QUELS SONT LES SECTEURS CONCERNÉS SUR LA COMMUNE ?



ALÉA SUBMERSION CYCLONIQUE

- x.xx Cote (en mNGM) à prendre en compte pour l'alea Fort de submersion cyclonique
- x.xx Cote (en mNGM) à prendre en compte pour l'alea moyen de submersion cyclonique

QUE POUVONS-NOUS FAIRE POUR NOUS PROTÉGER ? Le MAIRE a le devoir de nous informer sur les risques présents à KOUNGOU, cependant, c'est à chacun d'entre nous d'être acteur et responsable de sa propre sécurité.

QUE DEVONS-NOUS FAIRE EN CAS DE CYCLONES ?

AU DEBUT DE LA SAISON CYCLONIQUE

- ✓ RENFORCER LES STRUCTURES ET OCCULTER LES OUVERTURES AVEC DES PANNEAUX DE BOIS CLOUTÉS,
- ✓ REGROUPER LE MATÉRIEL MINIMUM DE CONFINEMENT (RADIO, PILES, LAMPE MÉDICAMENTS, NOURRITURE, EAU POTABLE, SEAUX, SERPILLÈRES...),

PHASE DE VIGILANCE

- ✓ METTRE EN HAUTEUR EN VUE D'UNE MISE HORS D'EAU, LES MEUBLES, LES PAPIERS IMPORTANTS, LES MATIÈRES ET LES PRODUITS DANGEREUX OU POLLUANTS,
- ✓ RENTRER LES ANIMAUX,
- ✓ SCOTCHER ET PLACARDER LES BAIES VITRÉES AVEC DU CONTRE PLAQUÉ,
- ✓ ENLEVER CE QUI PEUT DEVENIR UN PROJECTILE,
- ✓ AMARRER LES BATEAUX.
- ✓ COUPER L'EAU, LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ,
- ✓ REPÉRER LES ENDROITS LES PLUS RÉSISTANTS DU LOCAL ET Y RESTER (PIÈCE CENTRALE, WC, PLACARD,...) ET S'ÉLOIGNER DES VITRES,
- ✓ OUVRIR SOUS LE VENT AU CAS OÙ UNE OUVERTURE CÉDERAIT,
- ✓ ATTENDRE IMPÉRATIVEMENT LA FIN DE L'ALERTE POUR SORTIR (SE MÉFIER DU CALME DE L'ŒIL DU CYCLONE).

- ✓ ECOUTEZ MAYOTTE 1^{ÈRE} (91 MHz EN FM) POUR CONNAÎTRE LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ,

- ✗ NE PAS ALLER CHERCHER LES ENFANTS À L'ÉCOLE, LE PERSONNEL SCOLAIRE S'OCCUPE D'EUX,

- ✗ ÉVITER DE TÉLÉPHONER SI L'ON EST PAS EN DANGER, LES LIGNES DOIVENT ÊTRE LAISSÉES LIBRES POUR LES SECOURS,

- ✗ NE PAS ALLER JOUEUR EN BORD DE MER (LA MARÉE DE TEMPÊTE PEUT ARRIVER),

PHASE DE RETOUR A LA NORMALE

- ✓ NE RÉTABLIR LE COURANT ÉLECTRIQUE QUE SI L'INSTALLATION EST SÈCHE,
- ✓ ATTENDRE LES CONSIGNES DES AUTORITÉS AVANT DE CONSOMMER L'EAU DU ROBINET,
- ✓ DÉGAGER LES ROUTES, LAISSER AU SOL LES FILS ÉLECTRIQUES,
- ✓ AIDER LES PERSONNES EN DIFFICULTÉ, RAMASSER LES ANIMAUX MORTS.



LE SAVIEZ-VOUS ?

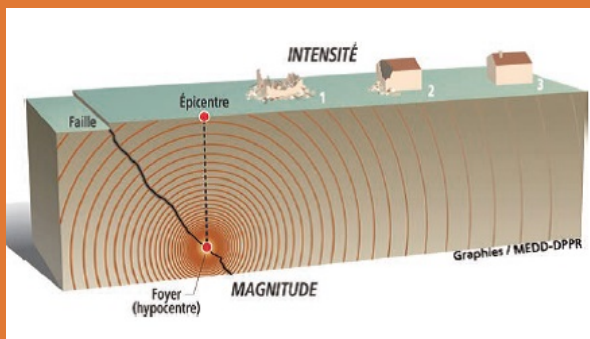
LE RECORD DE VITESSE DU VENT EN RAFALE, HORS TORNADO, EST DE 408 KM/H. CETTE VITESSE A ÉTÉ ENREGISTRÉE LORS DU PASSAGE DU CYCLONE OLIVIA LE 10 AVRIL 1996.

UN SÉISME EST UN GLISSEMENT BRUTAL DE DEUX PARTIES DE LA CROÛTE TERRESTRE. DE GRANDES FORCES SONT EXERCÉES EN PERMANENCE SUR LES ROCHES DU SOUS-SOL ET LES DÉFORMENT. LORSQUE L'ÉNERGIE EMMAGASINÉE PAR LES ROCHES EST TROP FORTE, IL Y A RUPTURE DE CELLES-CI. L'ÉNERGIE EST ALORS LIBÉRÉE, PROVOQUANT LE SÉISME QUI SE TRADUIT À LA SURFACE PAR UNE VIBRATION DU SOL. **LA SISMICITÉ DE MAYOTTE EST LIÉE À LA DÉFORMATION DE L'EST DE L'AFRIQUE. CETTE DÉFORMATION SE PROPAGE VERS LE SE EN DIRECTION DES COMORES ET DE MADAGASCAR.**

QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DES SÉISMES ?

L'ÉPICENTRE

QUI EST LE POINT DE LA SURFACE DE LA TERRE SITUÉ À LA VERTICALE DU FOYER.



LE FOYER/HYPOCENTRE

QUI EST LE LIEU À L'INTÉRIEUR DE LA TERRE OÙ COMMENCE LA RUPTURE DES ROCHES EN PROFONDEUR, SOURCE DES ONDES SISMQUES.

L'INTENSITÉ (I)

QUI MESURE LES EFFETS D'UN SÉISME SUR LES HOMMES ET/OU LES CONSTRUCTIONS EN UN LIEU DONNÉ À LA SURFACE DE LA TERRE. ELLE DÉPEND DE LA MAGNITUDE, DE LA DISTANCE AU FOYER, DE LA GÉOLOGIE LOCALE ET DE LA TOPOGRAPHIE (TYPE DE RELIEF).

LA MAGNITUDE (M)

QUI MESURE L'ÉNERGIE LIBÉRÉE PAR UN SÉISME, DÉTERMINÉE À PARTIR DES ENREGISTREMENTS DES SISMOGRAPHES.

COMMENT LA COMMUNE GÈRE LE RISQUE ?

LA COMMUNE ET LES SERVICES DE L'ÉTAT ONT ENTREPRIS LA RÉALISATION D'UN **PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS (PPRN)** PRÉVISIBLES LIMITANT LE DÉVELOPPEMENT DES CONSTRUCTIONS DANS LES ZONES À RISQUES.

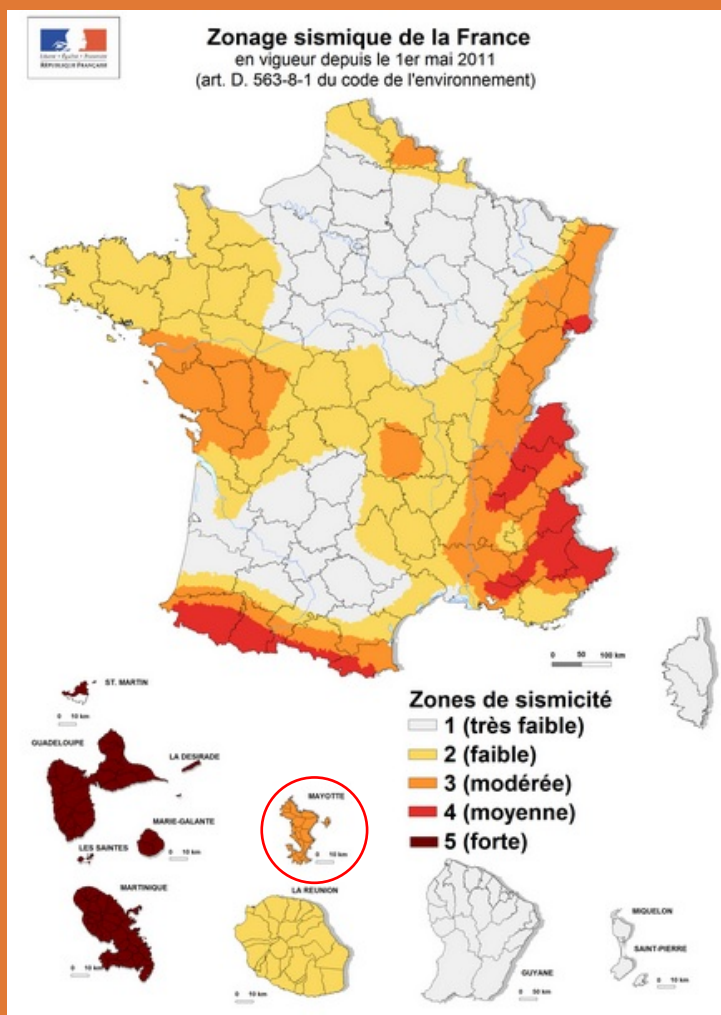
DANS LE CADRE DU **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)**, SI UN SÉISME NOTABLE SE PRODUIT, DES ÉQUIPES DE RECONNAISSANCE SERONT CONSTITUÉES POUR ÉVALUER LES DÉGÂTS ET SÉCURISER LES ZONES DANGEREUSES. LE DIAGNOSTIC ÉTABLI PERMETTRA DE DÉTERMINER SI LES HABITANTS PEUVENT REGAGNER LEUR LOGEMENT.

BONNES PRATIQUES DU CITOYEN

ÉVITER DE CONSTRUIRE DANS DES ZONES EN PENTE OU SUR DES SOLS INSTABLES. ADOPTER LES RÈGLES DE CONSTRUCTION PARASISMQUES PERMET LA SURVIE DES HABITANTS ET LA PROTECTION DES BIENS.

CONSÉQUENCES DES SÉISMES : AU DELÀ DES BILANS HUMAINS SOUVENT LOURDS, LES SÉISMES ET LEURS PHÉNOMÈNES INDUITS (TSUNAMIS, MOUVEMENTS DE TERRAIN) PEUVENT DÉTRUIRE OU ENDOMMAGER LES CONSTRUCTIONS (HABITATIONS, USINES, PONTS, ROUTES...), AINSI QUE ROMPRE LES CONDUITES DE GAZ, QUI PEUVENT PROVOQUER INCENDIES OU EXPLOSIONS. ILS PEUVENT AUSSI MODIFIER LE PAYSAGE. **LE DERNIER SÉISME PERCEPTIBLE S'EST PRODUIT LE 21 SEPTEMBRE 2016, SA MAGNITUDE ÉTAIT DE 5.2 ET SON ÉPICENTRE SITUÉ À 200 KM À L'OUEST DE MAYOTTE.**

QUEL EST LE NIVEAU DE RISQUE SISMIQUE À MAYOTTE ?



QUE POUVONS-NOUS FAIRE POUR NOUS PROTÉGER ? LE MAIRE A LE DEVOIR DE NOUS INFORMER SUR LES RISQUES PRÉSENTS À KOUNGOU, CEPENDANT, C'EST À CHACUN D'ENTRE NOUS D'ÊTRE ACTEUR ET RESPONSABLE DE SA PROPRE SÉCURITÉ.

QUE DEVONS-NOUS FAIRE EN CAS DE SÉISMES ?

AVANT

- ✓ CONSTRUIRE EN TENANT COMPTE DES RÈGLES PARASISMIQUES (EURO CODE 8),
- ✓ REPÉRER LES POINTS DE COUPURE DU GAZ, EAU, ÉLECTRICITÉ,
- ✓ FIXER LES APPAREILS ET LES MEUBLES LOURDS,

PENDANT LA 1^{ÈRE} SECOUSSE

À L'INTÉRIEUR :

- ✓ - SE METTRE PRÈS D'UN GROS MUR, UNE COLONNE PORTEUSE OU SOUS DES MEUBLES SOLIDES, S'ÉLOIGNER DES FENÊTRES,

À L'EXTÉRIEUR :

- ✓ - NE PAS RESTER SOUS DES FILS ÉLECTRIQUES OU SOUS CE QUI PEUT S'EFFONDRE (PONTS, CORNICHES, TOITURES, ARBRES...),

EN VOITURE :

- ✓ - S'ARRÊTER ET NE PAS DESCENDRE AVANT LA FIN DES SECOSSES,
- ✓ SE PROTÉGER LA TÊTE AVEC LES BRAS,

✗ **NE PAS ALLUMER DE FLAMMES,**

- ✓ COUPER L'EAU, LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ,

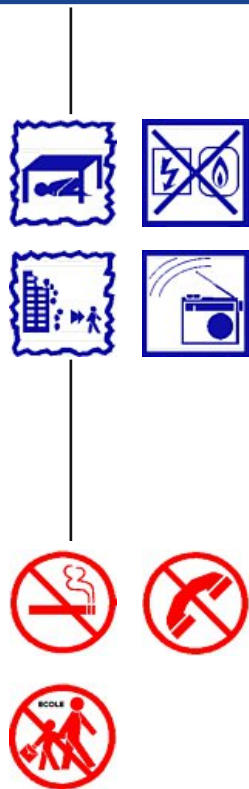
- ✓ ÉCOUTER MAYOTTE 1^{ÈRE} (91 MHz EN FM) POUR CONNAÎTRE LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ,

✗ **NE PAS ALLER CHERCHER LES ENFANTS À L'ÉCOLE, LE PERSONNEL SCOLAIRE S'OCCUPE D'EUX,**

✗ **ÉVITER DE TÉLÉPHONER SI L'ON EST PAS EN DANGER, LES LIGNES DOIVENT ÊTRE LAISSÉES LIBRES POUR LES SECOURS,**

APRÈS LA 1^{ÈRE} SECOUSSE

- ✓ VÉRIFIER L'EAU, L'ÉLECTRICITÉ ET LE GAZ : SI FUITE DE GAZ OUVRIR LES FENÊTRES ET LES PORTES, SE SAUVER ET PRÉVENIR LES AUTORITÉS,
- ✓ S'ÉLOIGNER DES ZONES CÔTIÈRES, MÊME LONGTEMPS APRÈS LA FIN DES SECOSSES, EN RAISON D'ÉVENTUELS TSUNAMIS, GARE AUX RÉPLIQUES,
- ✓ SI L'ON EST BLOQUÉ SOUS DES DÉCOMBRES, GARDER SON CALME ET SIGNALER SA PRÉSENCE EN FRAPPANT SUR L'OBJET LE PLUS APPROPRIÉ (TABLE, POUTRE, CANALISATION,...).



LE SAVIEZ-VOUS ?

LES SÉISMES FONT DU BRUIT LORSQU'ILS SE PRODUISENT. SI VOUS ÊTES SITUÉS PRÈS DE L'ÉPICENTRE, VOUS ENTENDREZ UNE FORTE DÉTONATION, SI VOUS EN ÊTES ÉLOIGNÉ, VOUS POURREZ ENTENDRE UN GRONDEMENT.

UN TSUNAMI EST UNE SÉRIE DE VAGUES SE PROPAGEANT DANS L'OcéAN. CES VAGUES SONT GÉNÉRÉES PAR DES MOUVEMENTS DU SOL DUS ESSENTIELLEMENT À DES SÉISMES SOUS-MARINS. CES VAGUES SE PROPAGENT EN EAU PROFONDE À DES VITESSES POUVANT DÉPASSER 800 KM/H. LORSQU'ELLES APPROCHENT DES CÔTES, ELLES RALENTISSENT ET PEUVENT DÉFERLER À PLUS DE 30 M DE HAUTEUR. **L'ÎLE N'EST PAS DIRECTEMENT SITUÉE SUR UNE ZONE DE FORTE ACTIVITÉ TECTONIQUE OÙ SE DÉFORME LA CROÛTE TERRESTRE, NÉANMOINS, ELLE EST EXPOSÉE AUX TSUNAMIS.**

QUELLES SONT LES ORIGINES DES TSUNAMIS QUI PEUVENT FRAPPER MAYOTTE ?

UN SÉISME AU LARGE DE L'INDONÉSIE

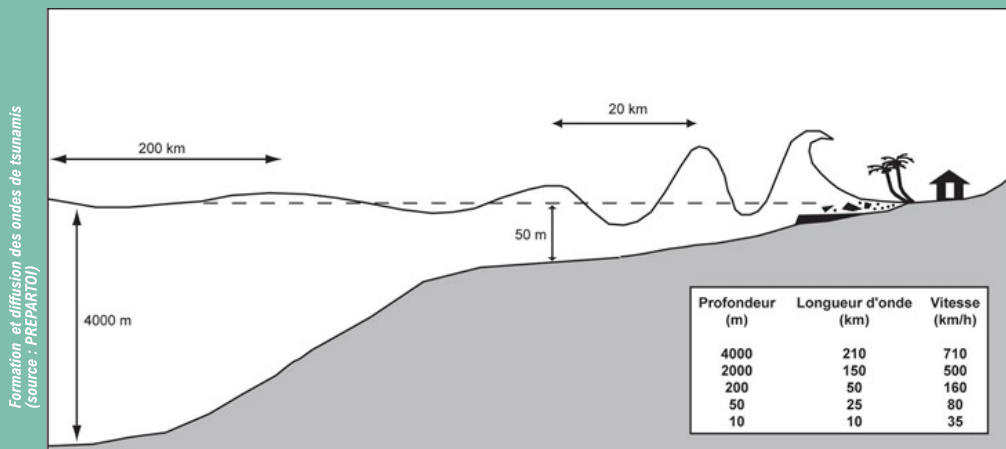
DONT LE DÉLAI EST ESTIMÉ ENTRE 7 ET 9H, OU ENCORE DANS LA RÉGION DU MAKRAÏ (PAKISTAN, DÉLAI D'ENVIRON 5-6H) OU DE L'IRAN.

UN GLISSEMENT DE TERRAIN SOUS-MARIN

D'ORIGINE RÉGIONALE OU LOCALE QUI POURRAIT ÉVENTUELLEMENT GÉNÉRER UN TSUNAMI SUSCEPTIBLE D'IMPACTER MAYOTTE.

UN GLISSEMENT DE TERRAIN

DÉCLENCHÉ PAR UNE ÉRUPTION VOLCANIQUE OU UN SÉISME ATTEIGNANT LE RIVAGE DANS UNE DES ÎLES VOISINES DE MAYOTTE (EX: EFFONDREMENT DU CRATÈRE DU VOLCAN KARTHALA EN GRANDE COMORES).



COMMENT LA COMMUNE GÈRE LE RISQUE ?

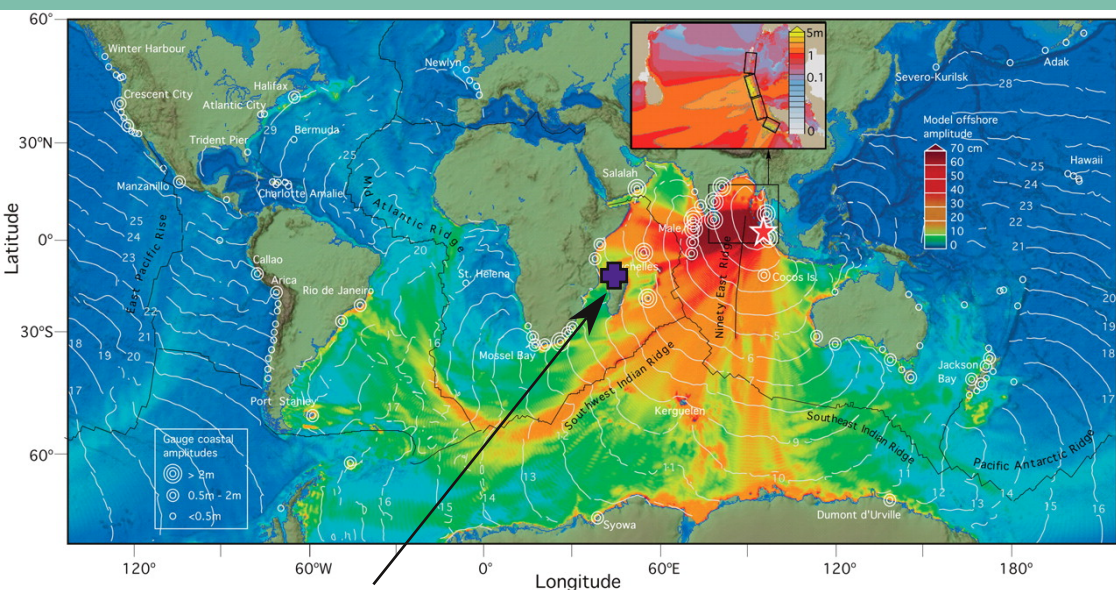
L'USGS DÉTIENT UN RÉSEAU DE SURVEILLANCE DE L'ACTIVITÉ SISMIQUE À TRAVERS LE MONDE. IL INFORME LES AUTORITÉS ET LES MÉDIAS DES SÉISMES IMPORTANTS AFIN D'AVERTIR LE PLUS VITE POSSIBLE LA POPULATION CONCERNÉE. DÈS LA DIFFUSION DE LA PRÉ-ALERTE, LA POPULATION EST INFORMÉE DE LA SITUATION PAR LA MAIRIE SELON DIFFÉRENTS MOYENS (PORTE À PORTE, HAUTS PARLEURS DES MOSQUÉES, MÉGAPHONE, ETC.). DES LIEUX ONT ÉTÉ IDENTIFIÉS AFIN D'HÉBERGER LES ÉVENTUELS SINISTRÉS. EN CAS DE CATASTROPHE, LE **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)** SERA ACTIVÉ SUR LA COMMUNE. LES SERVICES MUNICIPAUX SE CHARGERONT DE L'ALERTE DES POPULATIONS.

BONNES PRATIQUES DU CITOYEN

ÉVITER DE CONSTRUIRE À PROXIMITÉ DU LITTORAL. ÉVITER DE JETER DES DÉCHETS DANS LA MANGROVE, CELLE-CI CONSTITUE UNE BARRIÈRE NATURELLE EFFICACE CONTRE LES TSUNAMIS.

CONSÉQUENCES DES TSUNAMIS : EN PLUS DES BILANS HUMAINS SOUVENT TRÈS LOURDS, ILS PEUVENT ENDOMMAGER LES CONSTRUCTIONS, RÉSEAUX (ÉLECTRIQUES, EAUX, TÉLÉPHONES, ETC.), PARALYSER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, DÉTRUIRE LES RÉCOLTES ET LES HABITATIONS FRAGILES ET CAUSER DES ÉPIDÉMIES ET RISQUES SANITAIRES GRAVES. **EN 1840, LA COMMUNE DE PAMANDZI A CONNU UNE ÉVACUATION D'URGENCE DUE À L'ARRIVÉE D'UN TSUNAMI, LE VILLAGE A ÉTÉ ENGLOUTI. LE DERNIER A AVOIR TOUCHÉ L'ÎLE, DATE DE 2004 APRÈS LE SÉISME DESTRUCTEUR D'INDONÉSIE.**

QUEL POURRAIT-ÊTRE LE NIVEAU DE RISQUE À MAYOTTE ?



CETTE SIMULATION DE LA PROPAGATION DE L'ONDE DE TSUNAMI SURVENU APRÈS LE SÉISME INDONÉSIE DE DÉC. 2004 (MAGNITUDE 9.1), MONTRE L'ARRIVÉE DE L'ONDE À MAYOTTE EN 8 HEURES ENVIRON ET L'AMPLITUDE DES VAGUES COMPRISE ENTRE 0.5 ET 2 MÈTRES SUR LA CÔTE.

Simulation mathématique du séisme indonésien de Déc. 2004
(source : article de V. Titov et al. (Science, 2005))

QUE POUVONS-NOUS FAIRE POUR NOUS PROTÉGER ? LE MAIRE A LE DEVOIR DE NOUS INFORMER SUR LES RISQUES PRÉSENTS À KOUNGOU, CEPENDANT, C'EST À CHACUN D'ENTRE NOUS D'ÊTRE ACTEUR ET RESPONSABLE DE SA PROPRE SÉCURITÉ.

QUE DEVONS-NOUS FAIRE EN CAS DE TSUNAMIS ?

AVANT

- ✓ LOCALISER LES ZONES À RISQUES ET IDENTIFIER LES POINTS HAUTS POUR UN ÉVENTUEL REPLI,
- ✓ SE TENIR AU COURANT DES PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES ET DES BULLETINS D'ALERTE,
- ✓ REGROUPER LE MATÉRIEL MINIMUM D'ÉVACUATION (PAPIERS IMPORTANTS, MÉDICAMENTS, ARGENT, EAU POTABLE,...),

EN PHASE D'ALERTE

- ✓ METTRE HORS D'EAU LES PRODUITS DANGEREUX OU POLLUANTS,
- ✓ PARTIR DE CHEZ SOI ET REJOINDRE LES HAUTEURS OU LES ÉTAGES (AU MOINS LE 3ÈME) D'UN BÂTIMENT SOLIDE (BÉTON ARMÉ),
- ✓ AMARRER LES BÂTEAUX,

SI L'ON EST EN MER :

- ✓ - Y RESTER ET REJOINDRE LE LARGE,
- ✓ ÉCOUTER MAYOTTE 1^{ÈRE} (91 MHz EN FM) POUR CONNAÎTRE LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ,

- ✗ ÉVITER DE TÉLÉPHONER SI L'ON EST PAS EN DANGER, LES LIGNES DOIVENT ÊTRE LAISSÉES LIBRES POUR LES SECOURS,
- ✗ NE PAS ALLER CHERCHER LES ENFANTS À L'ÉCOLE, LE PERSONNEL SCOLAIRE S'OCCUPE D'EUX,
- ✗ NE PAS ALLER JOUER LES CURIEUX DANS LA ZONE INONDÉE NI EN BORD DE MER ; IL EST IRRESPONSABLE D'ALLER BRAVER LE DANGER,

APRÈS LA PREMIÈRE VAGUE

- ✓ ATTENDRE LA FIN DE L'ALERTE POUR REPRENDRE SES ACTIVITÉS OU REVENIR CHEZ SOI,
- ✓ NE RÉTABLIR LE COURANT ÉLECTRIQUE QUE SI L'INSTALLATION EST SÈCHE,
- ✓ ATTENDRE LES CONSIGNES DES AUTORITÉS AVANT DE CONSOMMER L'EAU DU ROBINET.



LE SAVIEZ-VOUS ?

LA PREMIÈRE VAGUE D'UN TSUNAMI EST RAREMENT LA PLUS GROSSE. C'EST SOUVENT L'UNE DES VAGUES SUIVANTES QUI L'EST, CAR EN PLUS DE SON ÉNERGIE, CELLE-CI RÉCUPÈRE CELLE D'UNE VAGUE QUI S'EST DÉJÀ BRISÉE ET RETOURNE VERS LA MER.

UN FEU DE FORÊT CORRESPOND À LA COMBUSTION D'UNE SURFACE MINIMALE D'UN HECTARE (1000m²) ET QU'UNE PARTIE AU MOINS DES ÉTAGES ARBUSTIFS ET/OU ARBORÉS (PARTIES HAUTES DES ARBRES) EST DÉTRUITE. IL PEUT ÊTRE D'ORIGINE NATURELLE OU LIÉ À L'ACTIVITÉ DE L'HOMME (BRÛLIS). **LA SAISON SÈCHE CONSTITUE UNE PÉRIODE PROPICE À LEUR DÉCLENCHEMENT, LE MANQUE D'EAU ASSÈCHE LA VÉGÉTATION ET LES ALIZÉS DU SUD ATTISE LES FLAMMES. À KOUNGOU LA QUASI TOTALITÉ DES DÉPARTS DE FEUX SONT DÛS À LA CULTURE SUR BRULIS.**

QUELLES FORMES D'INCENDIES TOUCHENT LA COMMUNE ?

LES FEUX DES CIMES

QUI BRÛLENT LA PARTIE SUPÉRIEURE DES ARBRES. ILS LIBÈRENT BEAUCOUP D'ÉNERGIE ET SE PROPAGENT RAPIDEMENT.

LES FEUX DE SURFACE

QUI BRÛLENT LES STRATES BASSES DE LA VÉGÉTATION (HERBES, FORÊTS SÈCHES ET ZONES BROUSSAILLEUSES DE TYPE « PADZAS »). ILS SE PROPAGENT SANS FORCÉMENT ÊTRE EN CONTACT AVEC DE LA MATIÈRE.

LES FEUX DE SOL

QUI BRÛLENT LA MATIÈRE ORGANIQUE CONTENUE DANS LE SOL. ILS SURVIENNENT GÉNÉRALEMENT DANS LES PLANTATIONS D'ACACIAS. ILS NE S'ÉLÈVENT QUE RAREMENT AU-DESSUS D'UN DEMI-MÈTRE. LEUR VITESSE DE PROPAGATION EST FAIBLE.



Feu de forêt à Madjabalini (source : DARTM, Service Ressources Forestières)

COMMENT LA COMMUNE GÈRE LE RISQUE ?

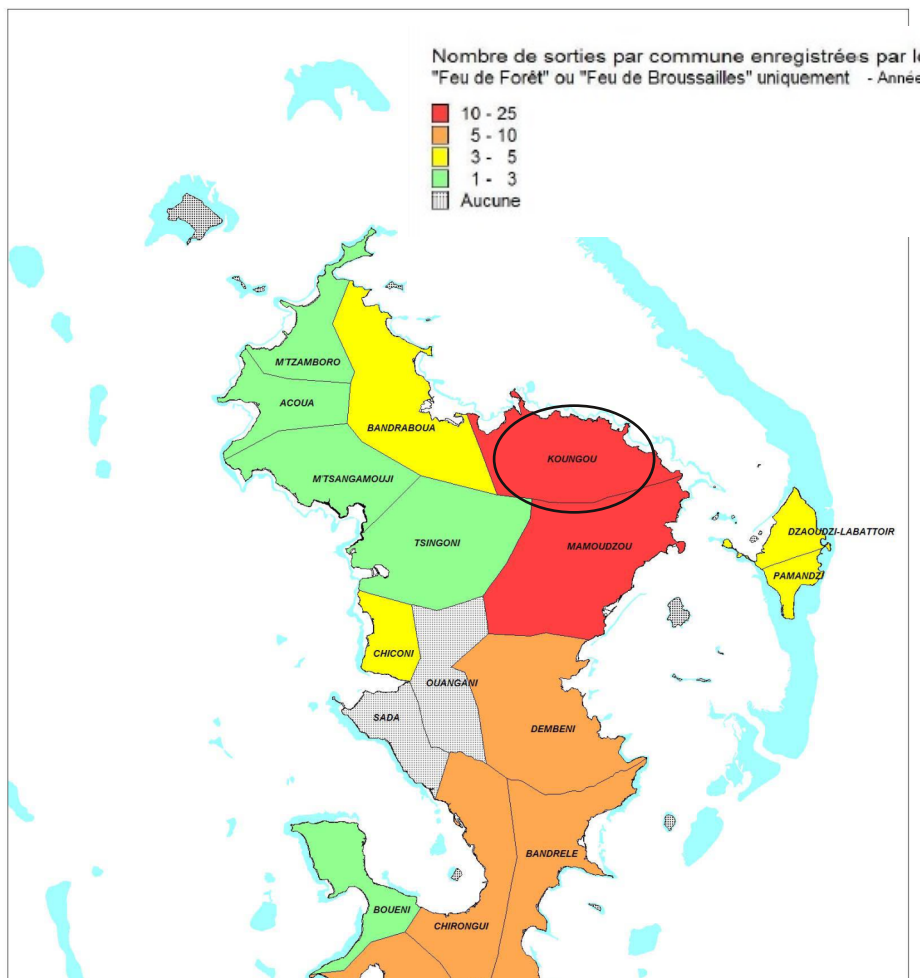
LA COMMUNE APPLIQUE LE **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)** EN CAS D'ÉVÈNEMENT, ET RÉALISE DES ACTIONS DE PROTECTION QUI SE TRADUISENT PAR LA POSE DE PLUSIEURS PANNEAUX DE MISE EN GARDE. LE **SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)** EST CHARGÉ DE LA LUTTE ET DE LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES, LES ACCIDENTS ET CATASTROPHES. ACTUELLEMENT, LE SDIS CRÉE UNE BASE DE DONNÉES RECENSANT LES ÉVÈNEMENTS DE L'ÎLE. UN **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL** INTERDISANT LA CULTURE SUR BRULIS EST EN VIGUEUR ET DES CONTRÔLES SONT RÉALISÉS PAR LA **DIRECTION DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES TERRESTRES ET MARITIMES (DARTM)** DANS LES RÉSERVES FORESTIÈRES AINSI QUE PAR LA **DIRECTION DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT (DAAF).**

BONNES PRATIQUES DU CITOYEN

ÉVITER DE FAIRE PERDRE LES CULTURES SUR BRULIS ET SURTOUT DURANT LA SAISON SÈCHE. SE RENSEIGNER SUR LES ALTERNATIVES AUPRÈS DE LA DAAF.

CONSÉQUENCES DES FEUX DE FÔRETS : LES FEUX DE FÔRETS AFFECTENT LES ESPACES AGRICOLLES EN BORDURE DES ZONES URBAINES, LE RISQUE POUR LES BIENS ET LES PERSONNES EST RÉEL. ILS PEUVENT MENACER, S'ILS SE PRODUISENT SOUVENT, DES ESPÈCES VÉGÉTALES ET ANIMALES RARES ET LOCALISÉES. ILS FAVORISENT L'ÉROSION, TRANSFORMANT LES SOLS PAR LA PLUIE OU LE VENT, LES MOUVEMENTS DE TERRAIN AINSI QUE LE RUISSELLEMENT. ILS POLLUENT L'AIR ET REJETENT ÉNORMÉMENT DE DIOXYDE DE CARBONE, UN GAZ À EFFET DE SERRE.

Y-A-T-IL UN GRAND RISQUE SUR LA COMMUNE ?



QUE POUVONS-NOUS FAIRE POUR NOUS PROTÉGER ? LE MAIRE A LE DEVOIR DE NOUS INFORMER SUR LES RISQUES PRÉSENTS À KOUNGOU, CEPENDANT, C'EST À CHACUN D'ENTRE NOUS D'ÊTRE ACTEUR ET RESPONSABLE DE SA PROPRE SÉCURITÉ.

QUE DEVONS-NOUS FAIRE EN CAS DE FEUX DE FÔRETS ?

AVANT

- ✓ S'INFORMER DES RISQUES ENCOURUS ET DES CONSIGNES DE SAUVEGARDE AUPRÈS DE VOTRE MAIRIE,
- ✓ REPÉRER LES CHEMINS D'ÉVACUATION ET LES ABRIS,
- ✓ PRÉVOIR LES MOYENS DE LUTTE (POINTS D'EAU, SEAUX,...),
- ✓ DÉBROUSSAILLER AUTOUR DE L'HABITATIONS SANS DÉNUDER LE SOL,

PENDANT

SI L'ON EST TÉMOIN D'UN DÉPART DE FEU :

- ✓ - INFORMER LES POMPIERS (18) EN PRÉCISANT OÙ L'ON EST ET L'IMPORTANCE DE L'INCENDIE,
- ✓ - SI POSSIBLE, ATTAQUER LE FEU SI L'ON DISPOSE DES MOYENS NÉCESSAIRES,
- ✓ - OUVRIR LE PORTAIL DE LA PROPRIÉTÉ POUR FACILITER L'ACCÈS AUX POMPIERS, ENLEVER LES ÉLÉMENTS COMBUSTIBLES (LINGE, MOBILIER, PVC, TUYAUX), BOUCHER AVEC DES CHIFFONS MOUILLÉS TOUTES LES ENTRÉES D'AIR, FERMER ET ARROSER LES VOLETS ET PORTES, RESTER À SON DOMICILE OU ENTRER DANS LE BÂTIMENT LE PLUS PROCHE SAUF SI LES SECOURS IMPOSENT UNE ÉVACUATION,
- ✓ RESPIRER À TRAVERS UN LINGE HUMIDE SI L'ON EST PRIS DANS LES FUMÉES,
- ✓ À PIED ET DANS L'IMPOSSIBILITÉ DE FUIR, RECHERCHER UN ÉCRAN (MUR, ROCHER...),
- ✓ DANS LA NATURE, S'ÉLOIGNER DOS AU VENT EN SE DIRIGEANT SUR LES CÔTÉS DU FRONT DE FEU,
- ✗ ÉVITER DE TÉLÉPHONER SI L'ON EST PAS EN DANGER, LES LIGNES DOIVENT ÊTRE LAISSÉES LIBRES POUR LES SECOURS,
- ✗ NE PAS ALLER CHERCHER LES ENFANTS À L'ÉCOLE, LE PERSONNEL SCOLAIRE S'OCCUPE D'EUX,

APRÈS

- ✓ ÉTEINDRE LES FOYERS RÉSIDUELS, AÉRER LES PIÈCES, INSPECTER L'HABITATION, SURVEILLER LES REPRISES DE FEU,
- ✓ SORTIR PROTÉGÉ (CHAUSSURES ET GANTS EN CUIR, VÊTEMENTS EN COTON, CHAPEAU).



LE SAVIEZ-VOUS ?

DANS 95% DES CAS CE SONT LES HOMMES QUI SONT RESPONSABLES DES INCENDIES DE FÔRETS (ACCIDENTELS OU VOLONTAIRES). LA Foudre EST LE SEUL ÉLÉMENT NATUREL POUVANT CAUSER UN DÉPART DE FEU.

LE RISQUE INDUSTRIEL EST UN ÉVÉNEMENT ACCIDENTEL SE PRODUISANT SUR UN SITE INDUSTRIEL ET ENTRAÎNANT DES CONSÉQUENCES GRAVES POUR LE PERSONNEL, LES POPULATIONS VOISINES, LES BIENS ET L'ENVIRONNEMENT. **PLUSIEURS INDUSTRIES SONT INSTALLÉES À LONGONI. LA PLUPART SONT RÉPERTORIÉES ET SOUMISES À UNE RÉGLEMENTATION STRICTE, DITE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE). CELLES LES PLUS DANGEREUSES DITES « SEVESO II » SONT SOUMISES À UNE RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE SPÉCIFIQUE.**

QUELS TYPES DE DANGERS POUVENT SURVENIR DANS UNE INDUSTRIE ET TOUCHER LA COMMUNE ?

L'INCENDIE

PAR INFLAMMATION D'UN PRODUIT AU CONTACT D'UNE FLAMME OU D'UN POINT CHAUD, AVEC RISQUE DE BRÛLURE OU ASPHYXIE.



Vue sur l'entreprise Colas de Majicavo
Koropa
(source : Le Journal de Mayotte)

L'EXPLOSION

PAR MÉLANGE ENTRE CERTAINS PRODUITS, LIBÉRATION BRUTALE DE GAZ AVEC RISQUE DE TRAUMATISMES DIRECTS (PAR EFFET THERMIQUE OU PROJECTION DE DÉBRIS) OU PAR L'ONDE DE CHOC (EFFET DE SURPRESSION).



LA DISPERSION

DANS L'AIR, L'EAU OU LE SOL DE PRODUITS DANGEREUX AVEC TOXICITÉ PAR INHALATION, INGESTION OU CONTACT.



COMMENT LA COMMUNE GÈRE LE RISQUE ?

AFIN DE SE PRÉPARER SI L'ACCIDENT SURVIENT, LES INDUSTRIELS ET L'ÉTAT RÉDIGENT DES PLANS D'INTERVENTION INCLUANT PROCÉDURES D'ALERTE ET ORGANISATION DES SECOURS. POUR LES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS **AS** (A AUTORISATION AVEC SERVITUDE), UN **PLAN D'OPÉRATION INTERNE (POI)** ET UN **PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI)** SONT OBLIGATOIREMENT MIS EN PLACE.

LA COMMUNE INFORME LES HABITANTS DES RISQUES ENCOURUS AVEC LE **DICRIM** ET ALERTE LA POPULATION EN CAS D'ACCIDENT. ELLE APPLIQUE LE **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)** EN CAS D'ÉVÉNEMENT SORTANT DU PÉRIMÈTRE D'UNE INDUSTRIE.



CONSÉQUENCES DES ACCIDENTS INDUSTRIELS : SELON LE TYPE D'ACCIDENT, ON PEUT OBSERVER DES VICTIMES OU BLESSÉS, UNE MODIFICATION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA ZONE CONCERNÉE. UNE EXPLOSION OU UN INCENDIE PEUVENT DÉGRADER OU DETRUIRE DES CONSTRUCTIONS AINSI QUE LES RÉSEAUX DE COMMUNICATION. D'UN POINT DE VUE ENVIRONNEMENTAL, UNE FUITE DE PRODUITS CHIMIQUES PEUT DÉTRUIRE LA FAUNE ET FLORE, ET AVOIR UN IMPACT SANITAIRE GRAVE (EX: POLLUANT DEVERSÉ DANS UNE RÉSERVE D'EAU).

QUELLES SONT LES INDUSTRIES À RISQUES DE LA COMMUNE ?

INSTALLATIONS INDUSTRIELLES	ACTIVITES/ SPECIFICITES	LOCALISATION	RISQUES	CLASSEMENT
Société Mahoraise de Stockage de Produits Pétroliers Total-(SMSPP)	Dépôts d'hydrocarbures	Longoni	Explosion Incendie Pollution des eaux et du sol	ICPE SEVESO Seuil Bas
Electricité de Mayotte (EDM)	Dépôt d'hydrocarbures + Centrale thermique au fuel	Centrale de Longoni	Explosion Incendie	ICPE
ETPC	Stockage d'explosifs	Koungou	Explosion Incendie	ICPE
SIGMA	Terminal gazier + Embouteillage et stockage de gaz	Port de Longoni	Explosion Incendie	ICPE SEVESO Seuil Haut
Volailles Soleil Mayotte Couvoir	Couvoirs à volailles	Port de Longoni	Pollution des eaux et du sol	ICPE
Ingénierie Béton Système (IBS)	Utilisation de liquides inflammables	Domaine d'Achery Kangani	Incendie	ICPE
Star Mayotte	Collecte Traitement Elimination de déchets dangereux	3 Vallées Longoni	Pollution des eaux et du sol	ICPE
MAYCO	Fabrication de boissons non alcoolisées	3 Vallées Longoni	Incendie Explosion	ICPE
SARL COLAS	Stockage d'explosifs + Liquides inflammables	Majicavo Koropa	Explosion Incendie	ICPE

QUE POUVONS-NOUS FAIRE POUR NOUS PROTÉGER ? LE MAIRE A LE DEVOIR DE NOUS INFORMER SUR LES RISQUES PRÉSENTS À KOUNGOU, CEPENDANT, C'EST À CHACUN D'ENTRE NOUS D'ÊTRE ACTEUR ET RESPONSABLE DE SA PROPRE SÉCURITÉ.

QUE DEVONS-NOUS FAIRE EN CAS D'ACCIDENT INDUSTRIEL ?

AVANT

- ✓ S'INFORMER DES RISQUES ENCOURUS ET DES CONSIGNES DE SAUVEGARDE AUPRÈS DE LA MAIRIE,
- ✓ ESTIMER SA PROPRE VULNÉRABILITÉ PAR RAPPORT AU RISQUE (DISTANCE PAR RAPPORT À L'INSTALLATION, NATURE DES RISQUES...),
- ✓ BIEN CONNAÎTRE LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE POUR LE RECONNAÎTRE LE JOUR DE LA CRISE ET LES MESURES DE CONFINEMENT,

PENDANT

SI L'ON EST TÉMOIN D'UN ACCIDENT INDUSTRIEL :

- ✓ - DONNER L'ALERTE (18 SAPEURS POMPIERS/ 17 GENDARMERIE OU POLICE/ 112 NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN) EN APPORTANT LE MAXIMUM DE PRÉCISIONS (LE LIEU, LA NATURE DU SINISTRE, LE NOMBRE APPROXIMATIF DE VICTIMES),
- ✓ - NE PAS DÉPLACER LES VICTIMES, S'IL Y EN A, SAUF EN CAS D'INCENDIE,

SI UN NUAGE TOXIQUE APPROCHE :

- ✓ - ÉVACUER SELON UN AXE PERPENDICULAIRE AU VENT,
- ✓ - S'ÉLOIGNER DE LA ZONE ET SE METTRE À L'ABRI DANS UN BÂTIMENT,
- ✓ - SE LAVER EN CAS D'IRRITATION ET, SI POSSIBLE, SE CHANGER,

SI LE SIGNAL D'ALERTE EST DÉCLENCHÉ :

- ✓ - REJOINDRE LE BÂTIMENT LE PLUS PROCHE ET SE CONFINER,
- ✓ - BOUCHER TOUTES LES ENTRÉES D'AIR (PORTES, FENÊTRES, AÉRATIONS), ARRÊTER VENTILATION ET CLIMATISATION,
- ✓ - ÉTEINDRE TOUT CE QUI EST SUSCEPTIBLE DE PROVOQUER UNE FLAMME OU UNE ÉTINCELLE,
- ✓ - ÉCOUTER MAYOTTE 1^{ÈRE} (91 MHz EN FM) POUR CONNAÎTRE LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ,

✗ ÉVITER DE TÉLÉPHONER SI L'ON EST PAS EN DANGER, LES LIGNES DOIVENT ÊTRE LAISSÉES LIBRES POUR LES SECOURS,

✗ NE PAS ALLER CHERCHER LES ENFANTS À L'ÉCOLE, LE PERSONNEL SCOLAIRE S'OCCUPE D'EUX,

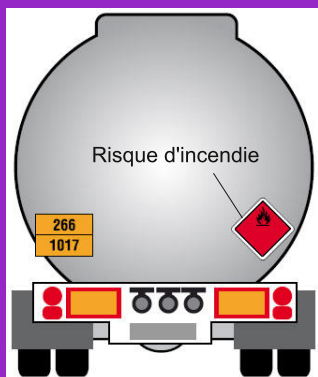
APRÈS

- ✓ ATTENDRE LA FIN DE L'ALERTE AVANT DE RENTRER CHEZ SOI ET PENSER À BIEN AÉRER L'HABITATION,
- ✓ ATTENDRE LES CONSIGNES DES AUTORITÉS AVANT DE CONSOMMER L'EAU DU ROBINET.



LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD) EST CONSÉCUTIF À UN ACCIDENT SE PRODUISANT LORS DU TRANSPORT DE CES MATIÈRES. LE TMD NE CONCERNE PAS QUE DES PRODUITS HAUTEMENT TOXIQUES, EXPLOSIFS OU POLLUANTS, MAIS AUSSI DES PRODUITS DE TOUS LES JOURS (COMME DU CARBURANT, DU GAZ OU DES ENGRAIS). **KOUNGOU EST TRAVERSÉE PAR LA RN1 OÙ TRANSITENT CHAQUE JOUR DES CAMIONS TRANSPORTANT DU CARBURANT, DES BOUTEILLES DE GAZ ET DES PRODUITS DANGEREUX VENANT DES INDUSTRIES DU SECTEUR.**

QUELS TYPES DE DANGERS PEUVENT SURVENIR LORS D'UN ACCIDENT DE TMD ?

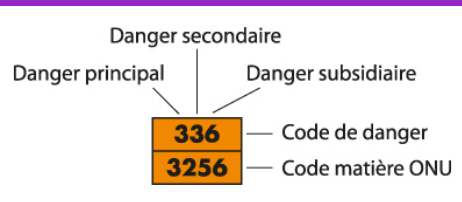


L'EXPLOSION DU CAMION CITERNE

QUI PEUT ÊTRE PROVOQUÉE PAR UN CHOC AVEC PRODUCTION D'ÉTINCELLES, PAR L'ÉCHAUFFEMENT D'UNE CUVE DE PRODUIT VOLATIL OU COMPRIMÉ, PAR LE MÉLANGE DE PLUSIEURS PRODUITS, ETC. L'EXPLOSION PEUT AVOIR DES EFFETS DE SURPRESSION DÙ À L'ONDE DE CHOC. CES EFFETS SONT RESSENTIS À PROXIMITÉ DU SINISTRE ET JUSQUE DANS UN RAYON DE PLUSIEURS CENTAINES DE MÈTRES.

L'INCENDIE DU CAMION CITERNE

QUI PEUT ÊTRE CAUSÉ PAR L'ÉCHAUFFEMENT ANORMAL D'UNE PARTIE DU VÉHICULE, UN CHOC CONTRE UN OBSTACLE, L'INFLAMMATION ACCIDENTELLE D'UNE FUITE, UNE EXPLOSION AU VOISINAGE IMMÉDIAT DU VÉHICULE, VOIRE UN SABOTAGE.



LE DÉGAGEMENT D'UN NUAGE TOXIQUE

QUI PEUT PROVENIR D'UNE FUITE DE PRODUIT TOXIQUE OU RÉSULTER D'UNE COMBUSTION. EN SE PROPAGEANT DANS L'AIR, L'EAU ET/OU LE SOL, LES MATIÈRES DANGEREUSES PEUVENT ÊTRE TOXIQUES PAR INHALATION, PAR INGESTION DIRECTE OU INDIRECTE, PAR LA CONSOMMATION DE PRODUITS CONTAMINÉS ET PAR CONTACT.

COMMENT LA COMMUNE GÈRE LE RISQUE ?

LE TRANSPORT PAR ROUTE EST RÉGI PAR LE RÈGLEMENT EUROPÉEN **ADR** TRANSCRIT PAR L'ARRÊTÉ DU **1ER JANVIER 2017**. IL LIMITE LA VITESSE DES VÉHICULES, LES OBLIGE À SIGNALER LES PRODUITS TRANSPORTÉS, À CONNAÎTRE LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ À APPLIQUER EN CAS D'ACCIDENT, À CE QUE LES TRANSPORTEURS SOIENT FORMÉS SPÉCIFIQUEMENT, ETC. LA COMMUNE INFORME LES HABITANTS DES RISQUES ENCOURUS AVEC LE **DICRIM** ET ALERTE LA POPULATION EN CAS D'ACCIDENT. SI UN ÉVÈNEMENT SURVIENT, EN LIAISON AVEC LES SAPEURS-POMPIERS, ELLE DÉFINIT UN PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ AUTOUR DU VÉHICULE ACCIDENTÉ ET DIFFUSE LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ À LA POPULATION PROCHE (CONFINEMENT, ÉVACUATION PARTIELLE OU TOTALE). ELLE APPLIQUE AUSSI LE **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)** EN CAS D'ÉVÈNEMENT GRAVE ET REPLANIFIE LA CIRCULATION DES VÉHICULES.



QUE POUVONS-NOUS FAIRE POUR NOUS PROTÉGER ? LE MAIRE A LE DEVOIR DE NOUS INFORMER SUR LES RISQUES PRÉSENTS À KOUNGOU, CEPENDANT, C'EST À CHACUN D'ENTRE NOUS D'ÊTRE ACTEUR ET RESPONSABLE DE SA PROPRE SÉCURITÉ.

QUE DEVONS-NOUS FAIRE EN CAS D'ACCIDENT DE TMD ?

AVANT

- ✓ BIEN CONNAÎTRE LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE POUR LE RECONNAÎTRE LE JOUR DE LA CRISE ET LES MESURES DE CONFINEMENT,
- ✓ SAVOIR IDENTIFIER UN CONVOI DE TMD, LES PICTOGRAMMES DE RISQUES ET LES PANNEAUX DE DANGER,

PENDANT

SI L'ON EST TÉMOIN D'UN ACCIDENT INDUSTRIEL :

- ✓ - S'ÉLOIGNER AVEC LES PERSONNES PROCHES,
- ✓ - DONNER L'ALERTE (18 SAPEURS POMPIERS/ 17 GENDARMERIE OU POLICE/ 112 NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN) EN APPORTANT LE MAXIMUM DE PRÉCISIONS : LE LIEU, LA NATURE DU SINISTRE, LES NUMÉROS SUR LES PLAQUES ORANGES, LES PICTOGRAMMES DE DANGER, LE NOMBRE DE VICTIMES,

EN CAS DE FUITE DE PRODUITS DU VÉHICULE :

- ✓ - NE PAS ENTRER EN CONTACT AVEC CELUI-CI, SE LAVER EN CAS D'IRRITATION,
- ✓ - S'ÉLOIGNER RAPIDEMENT DE LA ZONE ET SE METTRE À L'ABRI DANS UN BÂTIMENT (SE CONFINER),
- ✓ - BOUCHER TOUTES LES ENTRÉES D'AIR (PORTES, FENÊTRES, AÉRATIONS), ARRÊTER VENTILATION ET CLIMATISATION,
- ✓ - ÉTEINDRE TOUT CE QUI EST SUSCEPTIBLE DE PROVOQUER UNE FLAMME OU UNE ÉTINCELLE,
- ✓ ÉCOUTER MAYOTTE 1^{ÈRE} (91 MHz EN FM) POUR CONNAÎTRE LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ,

✗ ÉVITER DE TÉLÉPHONER SI L'ON EST PAS EN DANGER, LES LIGNES DOIVENT ÊTRE LAISSÉES LIBRES POUR LES SECOURS,

✗ NE PAS ALLER CHERCHER LES ENFANTS À L'ÉCOLE, LE PERSONNEL SCOLAIRE S'OCCUPE D'EUX,

APRÈS

- ✓ EN FIN D'ALERTE, PENSER À BIEN AÉRER L'HABITATION,
- ✓ ATTENDRE LES CONSIGNES DES AUTORITÉS AVANT DE CONSOMMER L'EAU DU ROBINET.





LE RISQUE SANITAIRE DÉSIGNE UN RISQUE, IMMÉDIAT OU À LONG TERME, PLUS OU MOINS PROBABLE AUQUEL LA SANTÉ PUBLIQUE EST EXPOSÉE. **KOUNGOU CONCENTRE SUR SON TERRITOIRE DE NOMBREUSES ZONES D'HABITATS INFORMELS, DONT UNE PARTIE DE LA POPULATION N'A PAS ACCÈS AUX FONDAMENTAUX (EAU POTABLE, ÉLECTRICITÉ). CELLE-CI EST EXPOSÉE À DES TROUBLES LIÉS AU MANQUE D'HYGIÈNE ET DE PRÉVENTION EN MATIÈRE DE SANTÉ, ET À DES NUISIBLES (RATS, CAFARDS, MOUSTIQUES), QUI LEUR VÉHICULENT DES MALADIES INFECTIEUSES.**

QUELS SONT CES RISQUES ET QUE DEVONS-NOUS FAIRE POUR LES LIMITER ?

DENGUE, CHIKUNGUNYA, PALUDISME (PROVOQUENT DES DOULEURS ARTICULAIRES ET MUSCULAIRES INVALIDANTES, MAUX DE TÊTE ET FORTES FIÈVRES)

LES MOUSTIQUES TIGRES TRANSMETTENT CES MALADIES

POUR S'EN PROTÉGER, IL EST RECOMMANDÉ D'ÉLIMINER LES GITES LARVAIRES, D'ÉVITER DE LAISSER STAGNER DE L'EAU À PROXIMITÉ DE L'HABITATION, DE PORTER DES VÊTEMENTS LONGS, D'APPLIQUER DES RÉPULSIFS ET D'UTILISER DES MOUSTIQUAIRES.

EN CAS DE SYMPTOMES, CONSULTEZ UN MÉDECIN, CERTAINES SÉQUELLES PEUVENT ÊTRE IRRÉVERSIBLES.



FIEVRE TYPHOÏDE (PROVOQUE UNE FIÈVRE CONTINUE, MAUX DE TÊTE, ANOREXIE, GROSSE FATIGUE, DOULEURS ABDOMINALES AVEC DIARRHÉE OU CONSTIPATION)

L'INGESTION D'EAU OU D'ALIMENTS AYANT SUBIES UNE CONTAMINATION D'ORDRE FÉCALE TRANSMETTENT LA BACTÉRIE RESPONSABLE À L'HOMME

POUR S'EN PROTÉGER, IL EST RECOMMANDÉ D'ÉVITER DE CONSOMMER L'EAU DES RIVIÈRES OU TOUT AUTRE SOURCE D'EAU NON POTABLE, DE SE LAVER LES MAINS AVANT DE PRÉPARER LES REPAS OU MANGER AINSI QU'EN SORTANT DES TOILETTES ET DE SE FAIRE VACCINER.

EN CAS DE SYMPTOMES, CONSULTEZ UN MÉDECIN, CETTE AFFECTION PEUT ÊTRE MORTELLE EN CAS D'ABSENCE DE TRAITEMENT.

LEPTOSPIROSE (PROVOQUE UNE FIÈVRE FORTE, MAUX DE TÊTE, DOULEURS MUSCULAIRES ET ARTICULAIRES, GROSSE FATIGUE)

LES RATS VÉHICULENT LA BACTÉRIE EN SOUILLANT L'EAU DES RIVIÈRES, OU LA BOUE

IL EST RECOMMANDÉ D'ÉVITER DE SE VOUS Baigner DANS L'EAU DE RIVIÈRE, OU DE MARCHER PIEDS NUS DANS LES BOUES SURTOUT LORSQUE L'ON A DES PLAIES, D'ÉLIMINER LES RATS DE L'HABITATION PAR DES TAPETTES, CAGES, RATICIDES.

EN CAS DE SYMPTOMES, CONSULTEZ UN MÉDECIN, LES ÉVOLUTIONS DE LA MALADIE PEUVENT TOUCHER LES REINS, LE CERVEAU ET CAUSER LA MORT.



LES BONS RÉFLEXES POUR LIMITER LA PROPAGATION DES AFFECTIONS VIRALES (GRIPPE)

(source : INPES)



COUVRIR SA BOUCHE AVANT D'ÉTERNUER OU DE TOUSSER



PORTER UN MASQUE SI L'ON EST EN CONTACT AVEC D'AUTRES PERSONNES



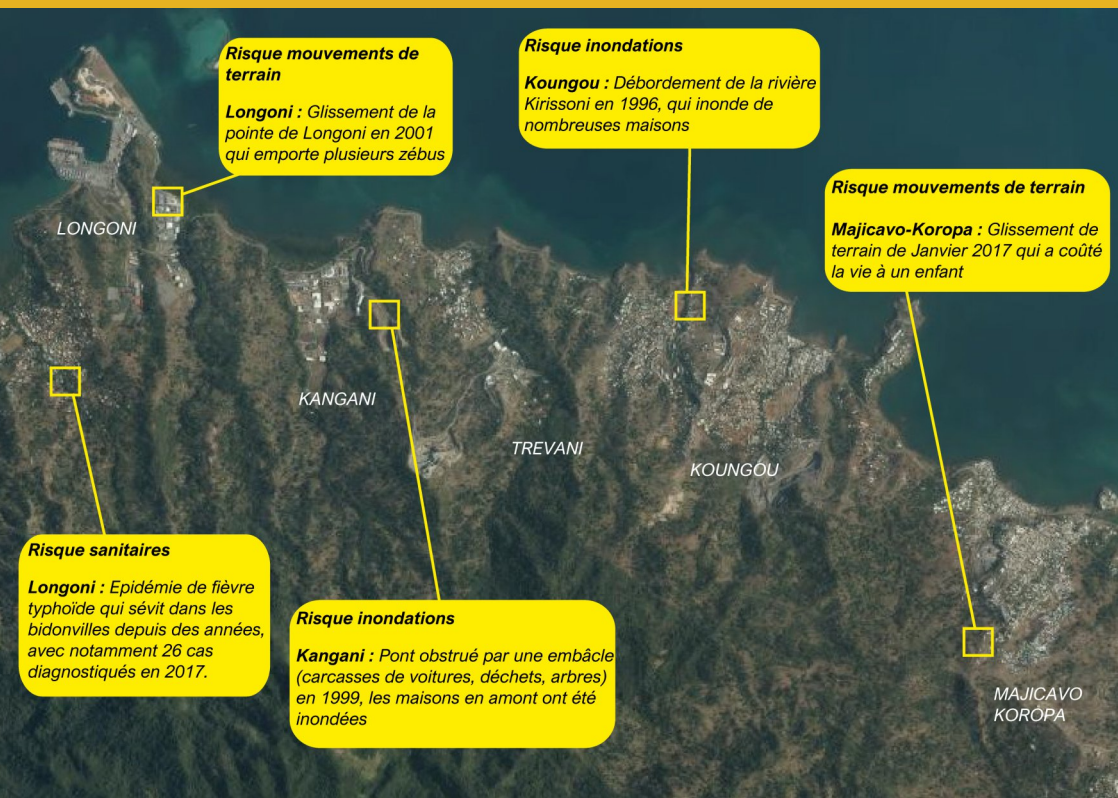
SE LAVER LES MAINS AU MOINS 30 SECONDES AVEC DU SAVON OU GEL HYDROALCOOLIQUE



BIEN AÉRER L'HABITATION AU MOINS 10 MIN PAR JOUR

LA COMMUNE DE **KOUNGOU** A CONNU PAR LE PASSÉ DES ÉVÈNEMENTS DRAMATIQUES, DONT CERTAINS NE SONT PAS SI LOINTAINS. ÉVITONS D'ENDORMIR NOTRE MÉMOIRE, CE N'EST PAS PARCE QU'UN PHÉNOMÈNE S'EST PRODUIT IL Y A LONGTEMPS, QU'IL NE REPRODUIRA PLUS.

RESTONS VIGILANT !



INFORMATIONS UTILES

LA RÉGLEMENTATION IMPOSE AU MAIRE DE FAIRE CONNAÎTRE AU PUBLIC L'EXISTENCE DU **DICRIM** PAR UN AVIS AFFICHÉ À LA MAIRIE PENDANT DEUX MOIS AU MOINS ET PRÉCISE QU'IL EST CONSULTABLE GRATUITEMENT À LA MAIRIE. Le **MAIRE DOIT ÉGALEMENT INFORMER LA POPULATION SUR LES RISQUES AUXQUELS ELLE EST EXPOSÉE, LES MESURES DE PRÉVENTION ET DE SAUVEGARDE AU MOINS UN FOIS TOUS LES DEUX ANS** PAR DES RÉUNIONS PUBLIQUES COMMUNALES OU TOUT AUTRE MOYEN APPROPRIÉ. **(ARTICLE L. 125-1 DU CODE DES ASSURANCES).**

NUMÉROS UTILES

POMPIERS : 18

N° URGENCE EUROPÉEN : 112

POLICE : 17

SAMU : 15

GENDARMERIE : 02 69 61 12 16

PRÉFECTURE GRANDE TERRE : 02 69 63 50 00

MÉTÉO FRANCE : 02 69 60 03 74

EDM (SERVICE DÉPANNAGE) : 02 69 62 50 05

OÙ S'INFORMER ?

MAIRIE DE KOUNGOU : 02 69 61 42 42,
1 Rue de La Liberté, 97690 KOUNGOU



inondation rapide



zone exposée
aux glissements
de terrain



cyclones



sismicité



submersion
marine



feux de forêt



activités
industrielles



transport de
marchandises
dangereuses